



Nombre de membres composant le Conseil : 23

Présents : 14

Absents : 6

Pouvoirs : 3

L'an deux-mille-vingt-six et le vingt-huit janvier à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune d'ALLEINS, convoqué le 21 janvier 2026 par M. Philippe GRANGE, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu extraordinaire de ses séances.

La séance est présidée par M. Philippe GRANGE

PRESENTS

Mesdames et Messieurs :

MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian – VERT Hélène – GUEZOU Eric - REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean – POTE Xavier – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel - DURET Nadine.

ABSENTS

Mesdames et Messieurs :

VAUX Didier
MESNARD Nathalie
MARMOL Cyrielle
DEBERES Pauline
JUVIGNY Daniel
BLANC Jean-Charles

EXCUSES

Mesdames et Messieurs :

Néant.

PROCURATIONS

Mesdames et Messieurs :

URHAHN-BOLLIER Pascale à CROUZATIER Christian
COURMES Olivia à POTE Xavier
IAFRATE Manon à DURET Nadine

Les membres présents forment la majorité des Conseillers Municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Rapporteur : Philippe GRANGE

OBJET : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

- Il est proposé de désigner **M. CROUZATIER Christian** pour assurer ces fonctions.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 17 voix Pour et 0 contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – GUEZOU Eric - VERT Hélène - REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean POTE Xavier (+procuration COURMES Olivia) – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel - DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

DECIDE

- De nommer M. CROUZATIER Christian, secrétaire de séance.

2. TRAVAUX DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR ELEMENTAIRE

Attributaire lot VRD

Rapporteurs : Philippe GRANGE – Christian CROUZATIER.

OBJET : DESIMPERMEABILISATION DE LA COUR ECOLE ELEMENTAIRE Autorisation à la Commission Travaux de statuer sur le Lot VRD

Monsieur le Maire expose que la commune a engagé un projet de rénovation de la cour de l'école élémentaire.

Ce projet vise à transformer cet espace en "cour oasis" par la désimperméabilisation des sols, permettant :

- Une meilleure gestion des eaux pluviales par infiltration naturelle ;
- La lutte contre les îlots de chaleur urbains (confort thermique des enfants) ;
- Le développement de la biodiversité locale.

Le marché de travaux a été décomposé en 2 lots.

Le Lot 1 – Espaces Verts / Plantations, attribué lors du précédent conseil municipal

Le lot 2 – VRD

La commission des travaux s'est réunie afin d'examiner les offres et de procéder à l'attribution du lot n°2 – VRD.

3 entreprises ont répondu à la consultation :

L'entreprise Midi Travaux Publics pour un montant de 149.005,50€ HT

L'entreprise Eiffage Route Grand Sud pour un montant de 209 672,50 € HT

L'entreprise Eurovia PACA pour un montant de 202.530,00€ HT

Après analyse des offres et délibération,

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés, par 17 voix pour / 0 voix contre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Par 17 voix Pour et 0 contre

Mesdames et Messieurs :

GRANGE Philippe - MOYEMONT-GAILDRY Catherine - CROUZATIER Christian (+procuration URHAHN-BOLLIER Pascale) – GUEZOU Eric - VERT Hélène - REY Bernard - AUBERT Pierre – BERTO Roger - DELIGNY Yveline – SAMPSONI Jean POTE Xavier (+procuration COURMES Olivia) – BORDALA-MOUYAL Bernadette - FABRE Lionel - DURET Nadine (+procuration IAFRATE Manon).

DECIDE de retenir après négociation :

L'entreprise : EIFFAGE Route Grand Sud – Route de l'Isle sur la Sorgue 84301
Cavaillon Cedex pour un montant de **200 222,50 € HT**.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir ;

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.